



Atelier des parties prenantes sur la mise en œuvre des recommandations du Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites (FFI) en provenance de l'Afrique

Le Bureau du Secrétaire exécutif adjoint et la Division du renforcement des capacités de la CEA organise un atelier des parties prenantes sur la mise en œuvre des recommandations du Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites (FFI) en provenance de l'Afrique, au siège des Nations Unies, à Addis Abeba, du 4 au 5 juin 2015. L'atelier qui commence aujourd'hui se tient conformément à la Déclaration spéciale sur les flux financiers illicites qui a été adoptée lors de la 24^{ème} session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA) et il est destiné à se centrer sur l'établissement d'une stratégie applicable qui rationaliserait le travail des différentes parties prenantes d'une manière cohérente dans la lutte contre les flux financiers illicites

L'entérinement immédiat de la Déclaration spéciale du Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique par les Chefs d'Etats de l'Union africaine a constitué une étape cruciale qui a démontré que les gouvernements africains partagent la même préoccupation sur les flux financiers illicites en provenance du continent. Cependant, ceci ne constitue que le début des efforts qui se profilent à l'horizon. Pour avancer dans ce sens, la CEA prend l'initiative d'anticiper les étapes nécessaires pour endiguer les flux financiers illicites en provenance du continent. La Commission a élaboré un plan de travail sur la mise en œuvre conformément à toutes les recommandations du Rapport du Groupe de haut niveau.

Le présent atelier réunit les représentants de la CEA, de l'UA, du PNUD, de l'ACBF, les organisations de la société civile, les partenaires de développement et toutes les autres parties prenantes et il est attendu à ce qu'il aboutisse à un accord entre les parties prenantes sur les résultats escomptés, les activités prévues, les institutions mandatées sous les quatre domaines dont i) le plaidoyer pour l'engagement, la collaboration et la réforme, ii) la génération et la diffusion des connaissances, iii) le renforcement des capacités institutionnelle et réglementaire et iv) la mobilisation des ressources et le suivi de la mise en œuvre.

L'atelier devrait ainsi aboutir dans les résultats suivant :

1. Examen, finalisation et adoption du projet de plan de travail de mise en œuvre élaboré par la CEA sur les quatre domaines principaux du projet –Plaidoyer, Renforcement des capacités, Recherche et Suivi & Evaluation.
2. Réfléchir sur la répartition des responsabilités dans le plan de travail parmi les parties prenantes sur base des discussions approfondies et des recommandations de l'atelier.
3. Renforcement de la collaboration et du consensus entre toutes les parties prenantes et les partenaires de développement vers la mise en œuvre des recommandations d'action politiques

du Rapport du Groupe de haut niveau.

4. Débattre sur les modalités de suivi des progrès dans la mise en œuvre des recommandations du Rapport du Groupe de haut niveau.

Source URL: <http://www.uneca.org/fr/stories/atelier-des-parties-prenantes-sur-la-mise-en-%C5%93uvre-des-recommandations-du-rapport-du-groupe>